



Date de dépôt : 21 juillet 2025

Rapport

de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport chargée d'étudier la proposition de motion de Natacha Buffet-Desfayes, Yvan Zweifel, Murat-Julian Alder, Geoffray Sirolli, Darius Azarpey, Fabienne Monbaron, Philippe Meyer, Alexis Barbey, Joëlle Fiss, Rémy Burri, Thierry Oppikofer, Alexandre de Senarclens, François Wolfisberg, Jean-Pierre Pasquier, Pierre Nicollier, Masha Alimi, Marc Saudan, Christina Meissner pour promouvoir l'apprentissage des langues nationales et alléger les tâches administratives des enseignantes et des enseignants en la matière

Rapport de Thierry Oppikofer (page 4)

Proposition de motion

(3014-A)

pour promouvoir l'apprentissage des langues nationales et alléger les tâches administratives des enseignantes et des enseignants en la matière

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que l'apprentissage des langues étrangères et nationales est une évidence dans un pays tel que la Suisse ;
- que la connaissance des langues nationales permet une meilleure connaissance de la Suisse et facilite la mobilité des jeunes dans le cadre de leur formation et, par la suite, dans celui de leur mobilité professionnelle ;
- que nombreuses sont les initiatives qui visent à promouvoir les échanges entre classes au niveau national¹, mais que les démarches administratives pour les enseignantes et enseignants restent, si elles se font individuellement, lourdes et chronophages ;
- que le canton du Jura, par exemple, propose des jumelages entre les établissements scolaires de ce canton avec les cantons de Bâle et d'Argovie ;
- que Genève propose de nombreuses activités qui valorisent l'apprentissage des langues nationales, mais que ces dernières relèvent, pour l'heure, principalement de démarches personnelles² ;
- que, depuis le 1^{er} janvier 2022, des cartes journalières CFF sont proposées aux écoliers voyageant avec leur classe au prix de 15 francs,

invite le Conseil d'Etat

- à mettre en place un système de jumelage entre les établissements du secondaire I du canton de Genève et ceux des cantons alémaniques ;
- à mettre en place un système de jumelage entre les établissements du secondaire II du canton de Genève et ceux des cantons alémaniques et du Tessin ;
- à étendre le système d'échanges linguistiques « clé en main » qui existe au niveau du primaire aux niveaux secondaires I et II ;

¹ Par exemple *Movetia* (<https://www.movetia.ch/>)

² <https://edu.ge.ch/site/elem/category/actualites/>

-
- à encourager les établissements des niveaux secondaires I et II à faire des échanges linguistiques des projets d'établissements ;
 - à améliorer encore la coordination et l'information liées aux actions du département de l'instruction publique destinées à l'apprentissage des langues étrangères ;
 - à entreprendre une réflexion, dans le cadre des travaux sur la réforme du cycle d'orientation, sur la possibilité d'une filière bilingue allemand-français au niveau du secondaire I.

Rapport de Thierry Oppikofer

La commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport a étudié cet objet en deux séances, les 11 et 18 juin 2025. Les travaux ont été menés sous la présidence de M^{me} Francine de Planta. M^{me} la conseillère d'Etat Anne Hiltpold, chargée du DIP, a assisté à la première séance, accompagnée de M^{mes} Nathalie Leutwyler, directrice du service de l'enseignement, et Liv Ducrocq, secrétaire générale adjointe. Ces deux cadres du DIP ont également assisté à la seconde séance de la commission. Les procès-verbaux ont été pris par M^{me} Alicia Nguyen. Le rapporteur remercie ces personnes de l'aide précieuse apportée à la commission.

Présentation de la motion par M^{me} Natacha Buffet-Desfayes, première signataire

L'auditionnée indique que le titre de cette motion expose clairement son but : promouvoir l'apprentissage des langues nationales et soutenir le corps enseignant qui s'y emploie. L'effort est ciblé sur les langues dont l'enseignement débute en primaire, de sorte à encourager les séjours linguistiques, et sur les langues nationales. La députée Buffet-Desfayes étant elle-même enseignante, elle sait bien qu'il est important d'agir pour un allègement des tâches administratives des maîtres et maîtresses. On souligne à juste titre l'importance de maîtriser les langues nationales pour assurer la cohésion du pays et les perspectives d'emploi. En Suisse, des initiatives visant à promouvoir l'apprentissage des langues nationales sont chapeautées par Movetia. Ensuite, chaque canton détermine des options pour encourager les échanges linguistiques et l'apprentissage des langues nationales.

Se fondant sur ses quinze ans d'expérience professionnelle, M^{me} Buffet-Desfayes constate que, lorsqu'un enseignant dans une langue envisage un séjour linguistique avec ses élèves, il est rapidement confronté à des tâches administratives : où aller, dans quelle école, à quelle période, etc. Le DIP dispose d'un service ad hoc, mais les écoles et les enseignants devraient avoir une connexion directe avec leurs homologues d'autres régions linguistiques ; il faudrait des sortes de jumelages entre établissements du secondaire I avec des cantons alémaniques et du secondaire II avec des cantons alémaniques et le Tessin – l'enseignement de l'italien ne commence en effet qu'au secondaire II.

La troisième invite pousse à étendre le système d'échanges linguistiques « clef en main », qui existe au niveau primaire. Au primaire, il existe des journées où un échange avec une autre école est possible, avec des activités

préparées pour éviter à l'enseignant de tout devoir réinventer. La quatrième invite vise à encourager les établissements de niveau secondaire I et II à organiser des échanges linguistiques et des projets d'établissements. L'auditionnée explique que cela se fait parfois au CO.

Quant à la cinquième invite, elle promet une cohérence, une cohésion et un accès facilité à l'information. Enfin, la sixième invite propose au DIP de réfléchir à une filière bilingue allemand-français au secondaire I, même si ce n'est que pas dans chaque établissement. M^{me} Buffet-Desfayes rappelle que plus tôt les enfants parlent et pratiquent une langue, mieux c'est.

Un député (S) demande si l'italien est opposé à l'allemand et s'il ne sera pas possible de choisir les deux. M^{me} Ducrocq confirme et relève que les élèves qui ne souhaitent pas faire de l'allemand, le jugeant par exemple trop difficile, choisissent l'italien.

Un député (UDC) demande pourquoi l'Autriche et l'Allemagne ne sont pas mentionnées dans la motion, alors que des échanges ont lieu avec ces pays. L'auditionnée répond qu'elle a privilégié le partenariat avec d'autres cantons suisses, mais que l'échange international est également bénéfique.

Un député (LJS) s'inquiète du rattrapage des cours et du coût des échanges. M^{me} Buffet-Desfayes rappelle que les échanges existent déjà, sont organisés sur 14 jours et qu'en cas de difficultés financières des parents, le DIP fournit une aide.

Enfin, à la question d'**un député (UDC)** qui évoque le suisse allemand, l'auditionnée rappelle qu'il faut commencer par maîtriser l'allemand pour s'atteler aux formes multiples du parler alémanique.

Audition de M^{mes} Catherine Sonino, responsable des échanges et de la mobilité au DIP, et Liv Ducrocq, secrétaire générale adjointe

M^{me} Sonino confirme à la commission que cette motion met un accent très clair sur l'apprentissage et l'immersion dans le parcours de formation pour les langues nationales, et que le deuxième focus concerne surtout l'école obligatoire, car les échanges scolaires s'y déroulent principalement. Elle souligne également qu'il y a des éléments dans les invites concernant le secondaire II. Il est important de considérer l'immersion des élèves dans une langue tout au long de leur parcours de formation. De manière générale, le DIP cherche à atteindre l'objectif fondamental que les enfants, à la fin de l'enseignement de l'ES II, possèdent un meilleur bagage linguistique et une plus grande autonomie, afin de favoriser leur accès à l'emploi. Genève est le seul canton à avoir réussi à mettre cet accent sur les échanges et la mobilité dans un programme de législation.

M^{me} Sonino approuve les premières invites, à savoir créer des jumelages avec des établissements de Suisse alémanique, mais ce n'est pas aisé, car chaque canton a ses propres structures scolaires. A Genève, les enseignants changent de classe chaque année, alors que, dans de nombreux cantons alémaniques, un enseignant commence avec un niveau et suit les élèves sur plusieurs années. De plus, les calendriers scolaires ne sont pas harmonisés, ce qui contraint à prévoir les échanges sur une seule année scolaire. D'autre part, certaines familles refusent d'accueillir un élève ou de laisser partir leur enfant. Dire à des parents que leur enfant de 7 ans partira dans une autre famille à l'autre bout de la Suisse entraîne souvent un refus. Cette réticence diminue avec l'âge. Le troisième facteur est la distance. Pour les enseignants genevois, l'organisation d'un échange implique presque systématiquement deux jours de transport.

Genève nourrit une approche cohérente sur tout le parcours de formation, ce qui n'est pas toujours le cas ailleurs, où les ressources sont plus dispersées. Concernant les projets d'établissement, M^{me} Sonino estime que c'est une bonne idée, mais pense qu'il doit revenir aux directions et aux enseignants de décider. Concernant l'amélioration de la formation, elle considère qu'il est toujours possible de faire mieux. Toutefois, beaucoup de choses existent déjà : des bulletins, des interventions régulières à tous les degrés, des flyers, des outils et des séances d'information pour les parents et les jeunes.

La création d'un cursus bilingue au CO est en cours de réflexion ; cet objectif figure dans la feuille de route du DIP. Cela sera possible une fois le cadre de la réforme structurelle du CO stabilisé. Pour les projets « clef en main », il en existe déjà au primaire, ainsi que des journées thématiques au CO. Elle cite plusieurs initiatives telles que Genève Touristique, où les élèves deviennent ambassadeurs de la ville, dans le cadre d'un échange, accompagnés par un guide bilingue, ou le programme qui permet aux élèves d'appréhender en bilingue les bases des organisations internationales. Il existe aussi un camp bilingue au CO genevois, devenu programme national. Le DIP fournit la structure, mais la partie pédagogique appartient aux enseignants, qui doivent pleinement assumer ce rôle.

Un député (PLR) mentionne les échanges organisés en première année au Collège de Saussure et indique que ses enfants n'ont pas été retenus à deux reprises. Il a le sentiment que la demande est supérieure à l'offre. M^{me} Sonino répond qu'il est rare d'avoir un surnombre. Dans le cas cité, il serait utile de savoir combien d'élèves auraient souhaité participer, et si le collège aurait pu envisager de constituer un second groupe. **Le même député (PLR)** demande quels sont les freins qui empêchent les enseignants de s'investir dans les échanges.

L'auditionnée parle en son nom, ayant elle-même organisé des échanges. Elle explique que cela demande beaucoup de temps et d'investissement. Certaines personnes y parviennent plus rapidement, car elles disposent de réseaux personnels et ont déjà trouvé un partenaire. Pour les autres, trouver un partenaire est très difficile. C'est, selon elle, le principal frein. De plus, à Genève, le fait que les enseignants changent de classe chaque année complique l'organisation. Les échanges scolaires relèvent de l'initiative des enseignants. Le DIP ne peut pas se substituer à eux pour la création des échanges, car ceux-ci bénéficient du soutien d'Erasmus. Le DIP obtient des soutiens à travers des dépôts de projets, portés individuellement par les enseignants ou par l'école, afin de répondre aux critères d'éligibilité. Il existe des limites au soutien des parents. Les premiers appuis viennent de la Confédération, puis, de manière subsidiaire, des soutiens cantonaux, à condition de répondre à certains critères. L'un d'eux est la présence de thématiques pédagogiques communes entre les partenaires, incluant les élèves. Ces exigences sont strictes et nécessitent des spécialistes, c'est pourquoi les échanges scolaires sont construits par les enseignants eux-mêmes.

Pour les échanges individuels, M^{me} Sonino note que le DIP a, cette année, ouvert à tous les élèves – qu'ils soient en filière bilingue ou non, y compris ceux de l'ECG – la possibilité de participer à un programme développé par le service qu'elle dirige et ses partenaires au Canada, en Irlande et en Allemagne. Les élèves peuvent ainsi effectuer un séjour en immersion de six mois ou d'un an. Ces échanges sont également soutenus par Erasmus et le canton. Cela signifie que le DIP a levé les obstacles à l'accès à ce type de mobilité pour l'ensemble des élèves de l'ES II. En septembre, 180 élèves partiront au Canada ou en Allemagne, y compris, pour la première fois, des élèves de l'ECG. Elle souligne que, selon les budgets prévus par la Confédération, une augmentation annuelle de 5% de ces mobilités est prévue, d'autant plus que la filière bilingue rencontre un succès croissant.

Un député (PLR) se demande néanmoins s'il n'y a pas de limitation du nombre de participants. La réponse est négative. **Un député (UDC)** évoque un échange du CO limité à 20 places. M^{me} Sonino explique qu'il y a dix ou douze CO qui organisent régulièrement des échanges. Elle estime qu'environ la moitié mettent en place de manière traditionnelle des échanges linguistiques. Beaucoup auraient choisi d'ouvrir ces échanges à une volée plutôt qu'à une seule classe. Elle ne pense pas qu'il existe un numerus clausus formel. Elle examinera comment répondre à cette demande, car elle estime cela réalisable.

Une députée (Ve) comprend que la capacité à organiser des échanges dépend du fait que les enseignants disposent déjà de réseaux. Cela va dans le

sens de la motion, qui vise à renforcer les jumelages entre écoles pour favoriser les liens préalables nécessaires à l'organisation de tels échanges.

M^{me} Sonino explique qu'il existe trois moyens pour les enseignants de créer un réseau : leur réseau personnel, une plate-forme de contact mise en place entre les cantons et la Confédération appelée « March and Move », et enfin le réseau de son service. Les enseignants peuvent s'adresser à lui s'ils souhaitent organiser un échange. Dans ce cas, elle active son réseau cantonal pour examiner les possibilités avec un canton partenaire. En ce qui concerne les jumelages, elle pense que c'est plus facile dans l'autre sens : le nombre actuel d'échanges contribue de fait à créer des jumelages. Les enseignants qui ont un partenaire de longue date constituent déjà un jumelage, qui rayonne souvent vers d'autres enseignants. Ces derniers développent alors leurs propres échanges.

La même députée (Ve) note que ses enfants sont passés par le CO et qu'elle n'a jamais entendu parler du camp bilingue cité précédemment, bien qu'il existe depuis dix ans. Elle évoque un problème de communication. Elle rapporte qu'un enseignant l'a contactée pour signaler l'absence de relève en allemand et se demande si le DIP veille à ce qu'il y ait un nombre suffisant d'enseignants formés en langues nationales.

Audition en visioconférence de M. Olivier Tschopp, directeur de Movetia (échanges et mobilité)

M. Tschopp explique que Movetia, créée il y a huit ans, est l'agence nationale de promotion des échanges et de la mobilité. Elle dépend à la fois de la Confédération et des cantons, avec pour ambition que chaque jeune en Suisse ait, au moins une fois dans son parcours scolaire, la possibilité de vivre une expérience dans une autre région linguistique, en Suisse ou à l'étranger. L'international représente en effet 70% à 80% des activités de Movetia, dont le fonctionnement est calqué sur Erasmus+. La Confédération a décidé, dans le cadre des paquets européens, de rejoindre Erasmus+ à partir de 2025. Pour les échanges nationaux, Movetia fonctionne sur un modèle très fédéraliste, fondé sur le principe de subsidiarité, et collabore étroitement avec les cantons, les bureaux cantonaux des échanges ou les établissements scolaires. Les bénéficiaires de Movetia peuvent être des écoles publiques, des écoles enfantines – dans ce cas, des échanges pour les enseignants –, des universités, mais aussi des associations professionnelles, des entreprises formatrices, etc. Movetia dispose d'un budget annuel de 60 millions de francs. Genève est un des cantons où la mise en œuvre est relativement aisée.

M. Tschopp note que plusieurs cantons, comme le Valais ou Nidwald, ont déjà mis en place des systèmes de jumelage. Pour Genève, un jumelage avec Saint-Gall pourrait être envisagé. A propos de l'invite sur les établissements du secondaire II, il mentionne que le règlement d'organisation de reconnaissance des maturités a été modifié avec un nouvel article « échanges et mobilité ». Il souligne que, si le canton peut soutenir ce type d'échanges et mettre en place des conditions-cadres, cela est bienvenu. Au sujet du système d'échange « clef en main », qui existe au primaire, il souligne le rôle crucial du bureau d'échange. L'idée de projets d'établissement a également été développée par Movetia, selon un modèle progressif qui propose de commencer, au primaire, par des échanges virtuels ou épistolaires ; ensuite, au primaire et au secondaire I, de faire des échanges collectifs, pour aboutir enfin à des échanges individuels. Il ne suffit pas, selon lui, d'avoir un bureau centralisé : il faut aussi, de manière décentralisée, que des enseignants ou des membres de la direction prennent cette responsabilité.

L'idée d'une filière bilingue français-allemand est bienvenue et déjà présente dans d'autres cantons. Le principal défi reste toutefois de trouver des enseignants aptes à animer ces filières. L'auditionné mentionne que le canton de Vaud a rendu obligatoire un séjour dans une autre région linguistique pour tout étudiant en formation à la HEP Vaud. Miser sur la formation des futurs enseignants aura un impact important sur le terrain. Ces nouveaux enseignants seront plus enclins à promouvoir les échanges auprès des élèves.

Une députée (Ve) comprend que Genève est frustrée de ne pas recevoir suffisamment de fonds pour ses nombreux projets. M. Tschopp répond que la demande croît, mais que les ressources financières disponibles augmentent plus lentement. Il y a donc davantage de concurrence entre les porteurs de projets. Genève, qui a de grandes ambitions pour les projets tant nationaux qu'internationaux, a dû réduire certaines demandes ou y renoncer. Il n'y a pas d'appel à projets : les fonds sont attribués en continu tout au long de l'année. En revanche, pour les coopérations et mobilités internationales, Movetia organise deux appels à projets. Les fonds sont alors répartis selon les performances antérieures et la qualité des projets.

Dernières précisions

L'audition par visioconférence ayant reporté sa réponse à la question sur le nombre d'enseignants formés, M^{me} Ducrocq répond que, concernant l'enseignement de l'allemand, il y a moins de candidats pour devenir enseignants dans cette branche. Elle n'a cependant pas eu connaissance d'une véritable pénurie. Elle mentionne que l'allemand n'est pas la langue la plus populaire à Genève, mais que la mobilité peut certainement contribuer à

renforcer son attrait. Elle rappelle qu'un master est requis, ce qui implique un certain nombre de crédits. Le DIP devrait donc évaluer s'il existe réellement un manque d'enseignants. A l'Université de Genève, il y a effectivement moins de candidats, mais leur nombre reste suffisant. Le cas échéant, il faudrait réfléchir à des moyens de faciliter l'accès à cette profession. Elle a également entendu, en tant qu'ancienne enseignante, que certains étudiants choisissaient l'allemand en pensant qu'ils auraient plus facilement un poste, contrairement à d'autres disciplines où la concurrence est plus forte. Cela peut représenter un argument positif.

Un député (S) demande s'il existe des statistiques sur le nombre d'élèves par volée ayant effectué un échange linguistique.

M^{me} Sonino répond qu'après le recensement des données pour 2023-2024, environ 2000 mobilités sont comptabilisées. Parmi elles, 300 correspondent à des mobilités individuelles. Sur ces mobilités individuelles, 80 sont des stages professionnels à l'étranger effectués par des apprentis de la formation professionnelle, pour des durées allant de trois semaines à six mois, voire une année. Ensuite, entre 180 et 200 élèves en mobilité individuelle viennent dans les collèges de Genève ou à l'ECG. Il y a environ 700 échanges scolaires collectifs aux collèges de Genève et 600 au CO, dont la majorité en Suisse. A l'école primaire, il n'y a que des échanges en Suisse. Par ailleurs, environ 300 élèves participent à un échange scolaire virtuel, appelé *Röschi Blog*, un programme d'échange numérique entre classes de différentes régions linguistiques. M^{me} Sonino ajoute que certains établissements scolaires sont plus actifs que d'autres. Certaines écoles primaires évoluent dans des contextes socioculturels plus difficiles, rendant l'organisation d'échanges plus compliquée.

M^{me} Ducrocq complète en soulignant que, d'autant plus que les établissements disposent d'une grande autonomie, beaucoup développent d'autres projets, par exemple sur le développement durable ou la lutte contre les discriminations. M^{me} Sonino estime que la motion vise clairement à encourager la mobilité, et pense que tout le monde peut partager cet objectif. A Genève, selon elle, on agit déjà largement dans le sens de ce que la motion propose.

Discussion et vote

Le groupe S constate que beaucoup de choses sont déjà mises en place. Plus on encourage le développement de systèmes de jumelage, mieux c'est. Le PS soutiendra donc cette motion.

Le groupe des Verts soutiendra cette motion et se réjouit que le DIP veille à assurer une bonne relève d'enseignants en allemand.

Le groupe MCG soutiendra également ce texte. Il a entendu qu'il existait des disparités entre les écoles et cette motion permettra peut-être de faire émerger des initiatives là où il n'y en a pas encore.

Le groupe LJS soutiendra cette motion, tout comme **le groupe Le Centre**, qui attend les propositions du département concernant la réforme du CO.

Le groupe PLR souligne que les démarches administratives à effectuer pour les enseignants sont un travail supplémentaire et que la motion va dans la bonne direction. Il la soutiendra, tout comme **le groupe UDC**, qui se félicite que Genève soit un canton précurseur et qu'un travail important ait déjà été accompli. Il faut un soutien accru aux écoles, qui sont parfois démunies, ainsi qu'une amélioration de la communication et des synergies.

Vote

La présidente met aux voix la M 3014 :

Oui : unanimité

Non : —

Abstentions : —

La M 3014 est acceptée.

La commission propose donc au Grand Conseil d'accepter sans hésitation la M 3014.